

BELL ALIANT INC.

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES  
(non audité)

31 mars 2011

**Bell**Aliant

## BELL ALIANT INC.

### Comptes de résultat (non audité)

Pour les trimestres clos les 31 mars

*(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat par action/part)*

	Notes	2011	2010
Produit tiré des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	3	88,2	301,9
Charges opérationnelles		1,0	0,6
Résultat avant impôt		87,2	301,3
Économie d'impôt différé	4	(0,3)	-
Résultat net lié aux activités poursuivies		87,5	301,3
Perte nette liée aux activités abandonnées des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	3	(3,4)	-
Résultat net	11	84,1	301,3
Résultat par action/part	6		
De base lié aux activités poursuivies		0,38	2,37
De base lié aux activités abandonnées		(0,01)	-
De base		0,37	2,37
Dilué lié aux activités poursuivies		0,38	0,49
Dilué lié aux activités abandonnées		(0,01)	-
Dilué		0,37	0,49

*Se reporter aux notes annexes.*

### États du résultat global (non audité)

Pour les trimestres clos les 31 mars

*(en millions de dollars canadiens)*

	Notes	2011	2010
Résultat net	11	84,1	301,3
Autres éléments du résultat global	3		
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes de retraite à prestations définies (RRPD) et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		10,2	(144,6)
Reclassement des pertes sur les dérivés dans la charge financière		0,8	0,9
		11,0	(143,7)
Résultat global		95,1	157,6

*Se reporter aux notes annexes.*

## BELL ALIANT INC.

### États de la situation financière (non audité)

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
<b>Actif</b>				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	5,1	5,3	2,6
Distributions à recevoir	10	-	29,6	31,1
Sommes à recevoir de parties liées	10	24,8	27,4	25,2
		<b>29,9</b>	<b>62,3</b>	<b>58,9</b>
Actifs non courants				
Charges différées		0,1	-	-
Actif d'impôt différé	4	0,8	-	-
Placements	3	3 506,3	950,3	2 577,1
		<b>3 507,2</b>	<b>950,3</b>	<b>2 577,1</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>3 537,1</b>	<b>1 012,6</b>	<b>2 636,0</b>
<b>Passif et capitaux propres/avoir des porteurs de parts</b>				
Passifs courants				
Créditeurs et charges à payer		-	0,1	-
Distributions à verser		-	30,8	30,8
		<b>-</b>	<b>30,9</b>	<b>30,8</b>
Capitaux propres/avoir des porteurs de parts	11	3 537,1	981,7	2 605,2
<b>Total du passif et des capitaux propres/de l'avoir des porteurs de parts</b>		<b>3 537,1</b>	<b>1 012,6</b>	<b>2 636,0</b>

*Se reporter aux notes annexes.*

## BELL ALIANT INC.

### Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

Pour les trimestres clos les 31 mars

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	2011	2010
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat net lié aux activités poursuivies		87,5	301,3
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Produit tiré des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	3	(88,2)	(301,9)
Variations des actifs et des passifs opérationnels	7	1,0	0,6
Économie d'impôt différé	4	(0,3)	-
		-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Émission d'actions/de parts à l'exercice d'unités du régime d'actions différées	5	0,1	0,4
Rachat d'actions/de parts	5	-	(0,1)
Achat d'actions/de parts aux termes du régime de réinvestissement des dividendes/distributions	5	(4,1)	(4,1)
Distributions en espèces versées aux porteurs de parts		(29,4)	(88,2)
Dividendes en espèces versés aux actionnaires		(105,5)	-
		(138,9)	(92,0)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Dividendes/distributions en espèces reçus liés aux placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	3	138,7	93,3
		138,7	93,3
<b>Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies</b>			
		(0,2)	1,3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>			
		5,3	2,6
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>			
		5,1	3,9

*Se reporter aux notes annexes.*

## BELL ALIANT INC.

### États des variations des capitaux propres (non audité)

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Capital émis	Surplus d'apport	Déficit accumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Total du déficit accumulé et du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2010	5, 11	4 195,6	47,5	(3 238,7)	(22,7)	(3 261,4)	981,7
Conversion en société par actions	5	2 606,8	(22,8)	(16,5)	-	(16,5)	2 567,5
Résultat net		-	-	84,1	-	84,1	84,1
Dividendes déclarés	8	-	-	(108,2)	-	(108,2)	(108,2)
Régime d'actions différées	5, 9	0,4	0,6	-	-	-	1,0
Autres éléments du résultat global des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	3	-	-	10,2	0,8	11,0	11,0
<b>Solde au 31 mars 2011</b>		<b>6 802,8</b>	<b>25,3</b>	<b>(3 269,1)</b>	<b>(21,9)</b>	<b>(3 291,0)</b>	<b>3 537,1</b>

Pour le trimestre clos le 31 mars 2010

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Capital émis	Surplus d'apport	Déficit accumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Total du déficit accumulé et du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	5, 11	4 192,2	45,7	(1 605,7)	(27,0)	(1 632,7)	2 605,2
Résultat net		-	-	301,3	-	301,3	301,3
Distributions déclarées	8	-	-	(92,3)	-	(92,3)	(92,3)
Rachat de parts	5	(0,1)	-	-	-	-	(0,1)
Régime de parts différées	5, 9	0,4	(3,1)	-	-	-	(2,7)
Autres éléments du résultat global des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	3	-	-	(144,6)	0,9	(143,7)	(143,7)
<b>Solde au 31 mars 2010</b>	<b>11</b>	<b>4 192,5</b>	<b>42,6</b>	<b>(1 541,3)</b>	<b>(26,1)</b>	<b>(1 567,4)</b>	<b>2 667,7</b>

*Se reporter aux notes annexes.*

## 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Bell Aliant Inc. (auparavant 7538502 Canada Inc.) a été constituée en société par actions le 30 avril 2010, en vertu des lois du Canada, afin de permettre la conversion du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds) d'une structure de fiducie de revenu à une structure de société par actions (la conversion). Au 31 décembre 2010, Bell Aliant Inc. n'avait exercé aucune activité.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans le cadre de la conversion, BCE Inc. (BCE) et Bell Canada ont échangé leurs participations dans Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.) et dans Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.), la totalité de leurs parts à droit de vote spécial émises par le Fonds et toutes leurs actions ordinaires avec droit de vote, sauf une, de Placements Bell Aliant Communications régionales inc. (Placements Bell Aliant, commandité) contre nos actions ordinaires. Les porteurs de parts du Fonds ont échangé leurs parts contre nos actions ordinaires. Se reporter à la note 5 pour de l'information supplémentaire.

Par suite de ces opérations, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, BCE et Bell Canada étaient propriétaires de 43,88 % des actions ordinaires de Bell Aliant Inc., après dilution, et de une action ordinaire de Bell Aliant Communications régionales inc. (Bell Aliant, commandité), les actions ordinaires restantes de Bell Aliant, commandité étant détenues par Bell Aliant Inc. BCE et Bell Canada ont conservé certains droits à l'égard du conseil d'administration de Bell Aliant, commandité en vertu d'une convention des porteurs de titres, tel qu'il est expliqué à la note 2. La convention des porteurs de titres conclue avec BCE et Bell Canada a également été modifiée pour refléter la conversion et le maintien des droits de gouvernance de BCE et de Bell Canada dans le cadre de la nouvelle structure de société par actions. Bell Aliant Inc. continue d'exercer une influence notable sur les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement de Bell Aliant, commandité, sans toutefois la contrôler. Par conséquent, Bell Aliant Inc. comptabilise son placement dans Bell Aliant, commandité selon la méthode de la mise en équivalence. Bell Aliant, commandité consolide ses filiales en exploitation. Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités de Bell Aliant, commandité au 31 mars 2011.

Comme les porteurs de parts initiaux du Fonds et de Placements Bell Aliant, s.e.c. ont une participation essentiellement dans les mêmes actifs et passifs sous-jacents, mais par l'intermédiaire de structures différentes sur le plan juridique, de Bell Aliant Inc. et de Bell Aliant, commandité, la conversion a été comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs. Par conséquent, les états financiers de Bell Aliant Inc. reflètent la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie comme si elle avait toujours poursuivi les activités du Fonds. Les montants comparatifs dans ces états financiers sont ceux du Fonds et ils sont présentés sur une base consolidée.

Toute utilisation des termes « nous » ou « nos/notre » fait référence à Bell Aliant Inc. pour 2011 et au Fonds et à ses filiales pour les périodes antérieures.

Nous détenons un placement dans des entités dont les activités sont principalement concentrées dans la prestation de services de télécommunications régionales au Canada atlantique, en Ontario et au Québec. Nous sommes constitués et basés au Canada. Notre siège social est situé au 1505 Barrington Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), B3J 2W3. Les présents états financiers intermédiaires ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 5 mai 2011. Les états financiers consolidés du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, ont été approuvés par le conseil d'administration et autorisés pour publication le 9 mars 2011.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### Déclaration de conformité et conversion aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Comme ces états financiers intermédiaires non audités (les états financiers intermédiaires) représentent la présentation initiale de nos résultats et de notre situation financière aux termes des IFRS, ils ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, au moyen des méthodes comptables conformes aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations d'IFRS Interpretations Committee. Ils ont été préparés conformément aux méthodes comptables que nous prévoyons adopter pour nos états financiers au 31 décembre 2011, mais ils n'incluent pas toute l'information requise dans des états financiers annuels complets. Auparavant, nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires étaient préparés conformément aux PCGR du Canada.

### Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui a trait à la réévaluation de certains actifs et passifs financiers, lesquels sont évalués à leur juste valeur, tel qu'il est décrit aux rubriques « Instruments financiers » et « Placements ».

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires, y compris aux périodes de comparaison. Elles ont également été appliquées lors de la préparation d'un état de la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux fins du passage aux IFRS, comme l'exige IFRS 1. L'incidence de la transition des PCGR du Canada aux IFRS est expliquée à la note 11.

### *Utilisation d'estimations comptables*

La direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs comptabilisés et les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants de produits et de charges comptabilisés au cours des périodes de présentation de l'information financière. Par leur nature, ces estimations et ces hypothèses comportent une incertitude relative à la mesure et, par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans les présents états financiers. Nous avons recours à des estimations pour certains postes, comme l'impôt sur le résultat.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les billets à recevoir de Bell Aliant, s.e.c., tel qu'il est décrit à la note 10. Tous ces éléments peuvent être convertis facilement en trésorerie et sont exposés à des risques négligeables de crédit, d'illiquidité et de variation de la juste valeur.

### *Dividendes/distributions*

Les dividendes/distributions à recevoir à l'égard de notre participation dans Bell Aliant, commandité et les dividendes/distributions à verser à nos actionnaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Placements*

#### *Actions ordinaires de Bell Aliant, commandité*

Nous comptabilisons notre placement de plus de 99,99 % dans des actions ordinaires de Bell Aliant, commandité selon la méthode de la mise en équivalence puisque nous exerçons une influence notable sur les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement de cette entité, sans toutefois la contrôler.

BCE et Bell Canada sont propriétaires de une action ordinaire de Bell Aliant, commandité. En vertu d'une convention des porteurs de titres, BCE détient certains droits à l'égard du conseil d'administration de Bell Aliant, commandité, notamment :

- le droit de nommer jusqu'à concurrence de la majorité des administrateurs, pour peu que BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 30 % de nos actions et que certaines ententes commerciales soient en place;
- le droit d'exiger le consentement écrit de BCE, en plus du vote majoritaire du conseil d'administration, avant de s'engager dans certaines affaires ou opérations, pour peu que BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % de nos actions.

En raison de ces droits, BCE contrôle le conseil d'administration de Bell Aliant, commandité.

#### *Parts de société en commandite de catégorie 2 émises par Placements Bell Aliant, s.e.c. (parts de catégorie 2)*

Pour 2010 et les périodes antérieures, nous comptabilisons selon la méthode de la mise en équivalence notre placement dans des parts de catégorie 2, étant donné que nous exerçons une influence notable sur les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement de Placements Bell Aliant, s.e.c. sans toutefois la contrôler.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans le cadre de la conversion, les parts de catégorie 2 ont été annulées.

#### *Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 émises par Placements Bell Aliant, s.e.c. (parts de catégorie 1)*

Pour 2010 et les périodes antérieures, les parts de catégorie 1 détenues par BCE et Bell Canada sont classées comme passifs financiers, tel qu'il est expliqué à la note 11. Par conséquent, nous comptabilisons la totalité du résultat net de Placements Bell Aliant, s.e.c. selon la méthode de la mise en équivalence. Nous comptabilisons également la juste valeur des parts de catégorie 1 à titre de diminution de notre placement dans Placements Bell Aliant, s.e.c., et enregistrons les variations de la juste valeur des parts de catégorie 1 dans le produit tiré des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Puisque les parts de catégorie 1 sont censées être, dans toute la mesure du possible, l'équivalent économique des parts du Fonds, la juste valeur des parts de catégorie 1 est établie en se basant sur les cours de marché des parts du Fonds à la date de présentation de l'information financière. Les distributions déclarées par Placements Bell Aliant, s.e.c. sur les parts de catégorie 1 sont comptabilisées à titre de diminution du produit tiré des placements selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans le cadre de la conversion, les parts de catégorie 1 ont été annulées.

### *Monnaie fonctionnelle*

Les présents états financiers intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, soit notre monnaie de présentation et fonctionnelle. Toutes les informations financières sont présentées en millions de dollars, sauf indication contraire.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Impôt sur le résultat*

La charge d'impôt sur le résultat représente l'impôt sur le résultat exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net à titre de charge ou d'économie, sauf lorsqu'ils ont trait à des éléments qui sont comptabilisés ailleurs qu'en résultat net (que ce soit dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres), auquel cas l'impôt est également comptabilisé ailleurs qu'en résultat net. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est prise en compte dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

L'impôt exigible correspond à l'impôt actuellement à payer établi selon le bénéfice imposable pour l'exercice, au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et à tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux exercices précédents. Le bénéfice imposable diffère du résultat présenté dans le compte de résultat en raison des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'exercices autres que la période de présentation de l'information financière courante, ou des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles.

En 2010, nous répondions aux critères de fiducie de fonds commun de placement aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Seuls les montants qui n'étaient pas attribués aux porteurs de parts étaient donc imposables. Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, nous sommes assujettis à l'impôt sur tous les bénéfices réalisés.

L'impôt différé est comptabilisé au moyen de la méthode du report variable. Selon cette méthode, l'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des conséquences fiscales futures prévues des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation des états financiers et leur valeur fiscale utilisée dans le calcul du bénéfice imposable, ainsi que de l'avantage des pertes qui peuvent être réalisées et reportées à des exercices futurs en vue de réduire l'impôt sur le résultat. Les passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour tenir compte de toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour tenir compte de toutes les différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il y aura un bénéfice imposable auquel ces différences temporelles déductibles pourront être appliquées. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre que dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'a d'incidence ni sur le résultat imposable ni sur le résultat comptable. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque les différences ont trait à des placements dans des filiales, dans la mesure où nous sommes en mesure de contrôler le renversement des différences temporelles et où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés en vertu des lois fiscales qui devraient être en vigueur au moment où les éléments de produits et de charges sous-jacents devraient être réalisés aux fins de l'impôt. L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la manière dont nous prévoyons recouvrer ou régler, à la fin de la période de présentation de l'information financière, la valeur comptable de ces actifs et passifs.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite, dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre de recouvrer tout ou une partie de ces actifs.

L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est incluse dans le résultat de la période où la modification est quasi adoptée, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments auparavant comptabilisés ailleurs qu'en résultat, auquel cas l'incidence de la modification de taux est comptabilisée conformément à la façon dont les éléments avaient initialement été comptabilisés.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Impôt sur le résultat (suite)*

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale. Nous avons l'intention de régler le montant net de nos actifs et de nos passifs d'impôt exigible.

### *Instruments financiers*

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque nous devenons partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat dérivé. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur à leur comptabilisation initiale.

Aux fins de l'évaluation continue, nous classons les actifs et les passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi que selon les choix et les intentions de la direction relativement à ces éléments. L'évaluation subséquente de ces actifs et passifs financiers est fondée sur la juste valeur ou sur le coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, selon leur classement. La valeur comptable de nos instruments financiers correspond approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Nos actifs et passifs financiers sont généralement classés et évalués comme suit :

Poste de l'état de la situation financière	Classement	Évaluation subséquente
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Distributions à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Sommes à recevoir de parties liées	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Distributions à verser	Autres passifs	Coût amorti

### À la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont généralement acquis dans le but de tirer un produit des variations à court terme du prix. Les intérêts gagnés, les profits et les pertes réalisés à la cession ainsi que les profits et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles au cours de la période où ils surviennent.

#### Prêts et créances

Les prêts et créances ne sont pas négociés sur un marché actif et découlent de la remise de trésorerie ou d'autres actifs par nous à un emprunteur en échange d'une promesse de remboursement à vue ou à une date déterminée. Les profits et les pertes sont comptabilisés en charges opérationnelles au cours de la période où l'actif est décomptabilisé ou a subi une perte de valeur.

#### Autres passifs

Les autres passifs comprennent tous les passifs financiers autres que les contrats dérivés ou les passifs qui ont été classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Instruments financiers (suite)*

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction qui sont de nature différentielle et directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif ou d'un passif financier sont comptabilisés de la façon suivante :

- Actifs ou passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net – Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés;
- Actifs ou passifs financiers classés comme prêts et créances ou autres passifs – Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### *Comptabilisation des produits*

Le produit tiré des placements à la valeur de consolidation est comptabilisé selon notre quote-part du résultat net et du résultat global liés aux placements dans des entités à l'égard desquelles nous exerçons une influence notable sur les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement, sans toutefois contrôler ces entités.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

### *Résultat par action/part*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable à nos actions ordinaires/parts par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires/de parts en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net attribuable aux actions ordinaires/parts ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires/de parts en circulation en fonction des effets de toutes les actions ordinaires/parts potentiellement dilutives.

### *Régimes de rémunération fondée sur des actions*

Nous offrons des régimes d'épargne-actions des employés, un régime d'actions différées à l'intention de certains employés de Bell Aliant, commandité ainsi qu'un régime d'unités d'actions différées pour les membres admissibles de notre conseil d'administration, lesquels sont décrits à la note 9. La charge de rémunération à l'égard des régimes d'épargne-actions des employés et du régime d'actions différées est comptabilisée dans Bell Aliant, commandité. Pour le régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs, nous comptabilisons une partie de la charge de rémunération liée à notre quote-part des services que les administrateurs nous fournissent. Bell Aliant, commandité comptabilise également sa partie de la charge de rémunération liée à sa part des services fournis par les administrateurs. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, nous réévaluons nos estimations du nombre et de la juste valeur de droits dont l'acquisition est attendue dans notre régime d'actions différées et comptabilisons l'incidence des révisions dans le surplus d'apport.

### *Dépendance économique*

Nous dépendons économiquement de Bell Aliant, commandité, notre capacité à verser des dividendes étant entièrement tributaire des dividendes que nous recevons d'elle. D'importants événements ou opérations touchant Bell Aliant, commandité pourraient avoir une incidence importante sur notre capacité à verser des dividendes.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Nouvelles normes comptables qui n'ont pas encore été adoptées*

Un certain nombre de nouvelles normes, modifications de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et n'ont pas été appliquées dans la préparation des présents états financiers. Ces normes sont les suivantes :

#### *IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir*

L'IASB a publié IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, qui exige de fournir des informations complémentaires concernant le transfert d'actifs financiers, particulièrement lorsqu'un nombre disproportionné de transferts est enregistré à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les modifications à IFRS 7 entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

#### *IFRS 9, Instruments financiers*

L'IASB a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue la première étape du projet en trois étapes de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle s'applique aux actifs financiers et exige le classement et l'évaluation soit dans la catégorie coût amorti, soit dans celle de la juste valeur. IFRS 9 entre en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

#### *IAS 12, Impôt sur le résultat*

L'IASB a publié IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui établit la présomption du recouvrement de certains actifs et est considérée pertinente dans les cas où différentes conséquences fiscales peuvent survenir selon la manière dont les valeurs comptables sont recouvrées. Les modifications à IAS 12 entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Nous évaluons actuellement l'incidence, le cas échéant, que ces nouvelles normes auront sur nos résultats financiers.

### 3. PLACEMENTS

Le tableau qui suit présente la variation de nos placements.

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011	2010
Placements au début	950,3	2 577,1
Produit tiré des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	88,2	301,9
Perte nette liée aux activités abandonnées des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(3,4)	-
Dividendes/distributions déclaré(e)s	(109,0)	(93,4)
Autres éléments du résultat global	11,0	(143,7)
Actions ordinaires émises contre des parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c., des parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 de Placements Bell Aliant, s.e.c., des parts à droit de vote spécial du Fonds et toutes les actions ordinaires avec droit de vote de BCE et de Bell Canada, sauf une, de Placements Bell Aliant, commandité (note 5)	2 608,5	-
Frais d'émission d'actions comptabilisés par Bell Aliant, commandité	(1,3)	-
Diminution de l'actif d'impôt différé comptabilisée par Bell Aliant, commandité (note 5)	(21,5)	-
Décomptabilisation de l'économie d'impôt différé théorique (note 5)	(16,5)	-
Placements à la fin	3 506,3	2 641,9

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, les dividendes/distributions reçus se chiffraient à 138,7 M\$ (93,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010).

Les autres éléments du résultat global découlent du reclassement par Bell Aliant, commandité au résultat net de l'amortissement de pertes sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable à terme qui ont été réglés en 2007 par Placements Bell Aliant, s.e.c., ainsi que des écarts actuariels sur les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des ajustements dans le cadre des restrictions liées aux actifs.

### 4. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt différé reflète l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que l'avantage lié aux pertes qu'il est probable de réaliser et qui sera reporté aux prochains exercices afin de réduire l'impôt sur le résultat. L'incidence des différences temporelles sur l'impôt sur le résultat qui a donné lieu à d'importantes parts de l'actif d'impôt différé au 31 mars 2011 s'établit comme suit :

Frais d'émission d'actions liés à la conversion (note 5)	0,5
Reports de pertes	0,3
Actif d'impôt différé	0,8

L'actif d'impôt différé de 0,8 M\$ inclut une tranche de 0,7 M\$ qui devrait être recouvrée dans plus de un an.

#### 4. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

L'économie d'impôt différé de (0,3) M\$ pour la période close le 31 mars 2011 provient de la variation des différences temporelles.

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant qui aurait été obtenu si les taux d'imposition prévus par les lois canadiennes avaient été appliqués comme suit au résultat lié aux activités poursuivies, avant impôt, pour le trimestre clos le 31 mars 2011 :

Résultat avant impôt	87,2	
Charge (économie) d'impôt sur le résultat		
Taux d'imposition combiné prévu par la loi	28,3	32,50 %
Incidences du produit tiré des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(28,6)	(32,80)
<b>Économie d'impôt différé</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(0,30) %</b>

Au 31 mars 2011, nous avons 1,0 M\$ de pertes fiscales autres qu'en capital pouvant servir à réduire le bénéfice imposable au cours de prochains exercices, pour lesquelles nous avons comptabilisé un avantage d'impôt à titre d'actif d'impôt différé. Ces pertes expireront en 2031.

#### 5. CAPITAL SOCIAL

##### *Autorisé*

Notre capital social autorisé comprend un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, qui peuvent être émises en séries.

Chaque catégorie d'actions assujettit ses porteurs aux droits, aux privilèges, aux restrictions et aux conditions déterminés par notre conseil d'administration avant l'émission de ces actions. En général, les porteurs de chaque série d'actions privilégiées n'auront pas le droit de voter aux assemblées de nos actionnaires. Concernant le paiement des dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou non, les actions privilégiées de chaque série seront de rang égal à celui des actions privilégiées de chaque autre série et elles ont priorité de rang sur les actions ordinaires.

##### *Titres émis et en circulation*

	Au 31 mars 2011		Au 31 décembre 2010	
	Nombre d'actions	Capital émis	Nombre de parts	Capital émis
Actions ordinaires	227 786 584	6 802,8	-	-
Parts	-	-	127 394 907	4 195,6
Parts à droit de vote spécial	-	-	100 373 827	-
	<b>227 786 584</b>	<b>6 802,8</b>		<b>4 195,6</b>

Au 31 mars 2011, aucune action privilégiée n'était émise et en circulation.

## 5. CAPITAL SOCIAL (suite)

### *Conversion en société par actions*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans le cadre de la conversion, BCE et Bell Canada ont échangé la totalité de leurs parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c. (soit 72 205 024 parts), la totalité de leurs parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 émises par Placements Bell Aliant, s.e.c. (soit 28 168 803 parts), la totalité de leurs parts à droit de vote spécial émises par le Fonds (soit 100 373 827 parts) et toutes les actions ordinaires avec droit de vote, sauf une, de Placements Bell Aliant, commandité qu'ils détenaient contre 100 373 827 actions ordinaires de Bell Aliant Inc. Les porteurs de parts du Fonds ont échangé la totalité de leurs parts, soit 127 394 907 parts, contre des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. Bell Aliant Inc. est devenue la société remplaçante du Fonds.

En suivant une série d'étapes, les actifs de Placements Bell Aliant, s.e.c. ont été transférés à sa filiale, Bell Aliant, commandité, laquelle a pris en charge le passif de Placements Bell Aliant, s.e.c. Placements Bell Aliant, s.e.c. a ensuite été dissoute, ce qui a entraîné l'annulation de toutes ses parts. Placements Bell Aliant, commandité et Bell Aliant, commandité ont alors fusionné et Bell Aliant, commandité est devenue la société remplaçante de Placements Bell Aliant, s.e.c.

La valeur comptable d'un montant de 2 608,5 M\$ attribué aux actions ordinaires émises contre des parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c. (parts de catégorie B), des parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 de Placements Bell Aliant, s.e.c. (parts de catégorie 1), des parts à droit de vote spécial du Fonds et de toutes les actions ordinaires avec droit de vote de BCE et de Bell Canada, sauf une, de Placements Bell Aliant, commandité a été déterminée comme suit :

- la valeur comptable du passif financier d'un montant de 732,1 M\$ pour les parts de catégorie 1, qui a été comptabilisée à titre de diminution du placement dans Placements Bell Aliant, s.e.c. dans notre état de la situation financière au 31 décembre 2010;
- la valeur comptable du passif financier d'un montant de 1 876,6 M\$ attribuée aux actions ordinaires de Bell Aliant, commandité émises contre des parts de catégorie B;
- la valeur comptable d'un montant de (0,2) M\$ du placement de BCE et de Bell Canada dans Placements Bell Aliant, commandité au 31 décembre 2010.

Nous avons également porté en diminution du capital déclaré des frais d'émission d'actions de 1,7 M\$, déduction faite de l'impôt de 0,5 M\$, relativement à la conversion lorsque les actions ordinaires ont été émises.

Dans le cadre de la conversion, nous avons comptabilisé une diminution de 21,5 M\$ du surplus d'apport pour correspondre à la diminution, du même montant, de l'actif d'impôt différé déclarée par Bell Aliant, commandité. La diminution de l'actif d'impôt différé comptabilisée par Bell Aliant, commandité découle du fait que Bell Aliant, commandité a présenté, dans le cadre de la conversion, les incidences fiscales futures prévues des différences temporelles entre la valeur comptable inscrite et la valeur fiscale des actifs et des passifs précédemment attribués aux participations de BCE et de Bell Canada dans les parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c. et les participations du Fonds ne donnant pas le contrôle dans Télébec, société en commandite et dans NorthernTel, société en commandite. Nous avons également décomptabilisé un montant de 16,5 M\$ d'économie d'impôt différé théorique comptabilisé au cours de périodes antérieures dans le produit tiré des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence relativement à notre quote-part des différences temporelles présentées ci-dessus, car ce montant était inclus dans la diminution de 21,5 M\$ comptabilisée par Bell Aliant, commandité. Ces transactions ont été comptabilisées parallèlement à une diminution correspondante du placement dans Bell Aliant, commandité, tel qu'il est expliqué à la note 3.

En outre, nous avons comptabilisé une diminution de 1,3 M\$ du surplus d'apport avec une diminution correspondante du placement dans Bell Aliant, commandité, relativement aux frais d'émission d'actions comptabilisés par Bell Aliant, commandité dans le cadre de la conversion.

## 5. CAPITAL SOCIAL (suite)

### Actions ordinaires

Le tableau suivant détaille la variation de nos actions ordinaires émises et en circulation pour le trimestre clos le 31 mars 2011.

	Nombre d'actions	Capital émis
Incidence de la conversion :		
Actions ordinaires émises en échange de parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c., de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 de Placements Bell Aliant, s.e.c., de parts à droit de vote spécial du Fonds et de toutes les actions ordinaires avec droit de vote de BCE et de Bell Canada, sauf une, de Placements Bell Aliant, commandité (note 3)	100 373 827	2 608,5
Actions ordinaires émises en échange des parts du Fonds émises et en circulation	127 394 907	4 195,6
Frais d'émission d'actions liés à la conversion, déduction faite de l'impôt	-	(1,7)
Actions émises à l'exercice d'unités d'actions différées (note 9)	17 857	0,4
Ajustements liés aux fractions d'actions	(7)	-
Actions ordinaires en circulation au 31 mars 2011	227 786 584	6 802,8

Le 31 décembre 2010, Bell Aliant Inc. avait 10 actions ordinaires en circulation qui ont été rachetées et annulées au cours de la conversion.

La valeur des actions émises lors de l'exercice des unités du régime d'actions différées a été constatée déduction faite des retenues d'impôt de 0,3 M\$.

### Parts

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, 127 394 907 parts du Fonds, représentant la totalité des parts du Fonds en circulation au 31 décembre 2010 ont été échangées contre nos actions ordinaires à leur valeur comptable, soit 4 195,6 M\$, puis annulées.

Le tableau suivant détaille la variation de nos parts émises et en circulation pour le trimestre clos le 31 mars 2010.

	Nombre de parts	Capital émis
Parts en circulation au 31 décembre 2009	127 264 016	4 192,2
Unités du régime de parts différées exercées (note 9)	13 462	0,4
Rachat de parts	(959)	(0,1)
Ajustement lié aux fractions de parts	(6)	-
Parts en circulation au 31 mars 2010	127 276 513	4 192,5

## 5. CAPITAL SOCIAL (suite)

### *Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions facultatif*

En vertu des dispositions de notre régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions facultatif, les actionnaires peuvent choisir de recevoir des actions ordinaires supplémentaires au lieu de recevoir des dividendes en espèces. Chacun des participants du régime peut également effectuer des paiements en espèces facultatifs afin d'acquérir des actions ordinaires supplémentaires, sous réserve de certaines restrictions liées à la valeur en dollars et au moment de l'achat. Pour répondre aux demandes d'achat d'actions ordinaires dans le cadre de ce régime, nous pouvons émettre des actions ordinaires sur notre capital autorisé ou acheter des actions ordinaires sur le marché libre.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, nous avons acheté, pour les actionnaires participant au régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions facultatif, 162 222 actions ordinaires (168 900 parts du Fonds pour le trimestre clos le 31 mars 2010) sur le marché libre, plutôt que de verser des dividendes en espèces de 2,7 M\$ et des distributions en espèces de 1,4 M\$ (des distributions en espèces de 4,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010) et, en ce qui a trait au régime d'achat d'actions facultatif, en contrepartie de paiements en espèces reçus de 0,2 M\$ (0,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010).

## 6. RÉSULTAT PAR ACTION/PART

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011	2010
De base :		
Résultat net lié aux activités poursuivies	87,5	301,3
Perte nette liée aux activités abandonnées	(3,4)	-
Résultat net	84,1	301,3
Nombre moyen pondéré d'actions/de parts en circulation	227 775 748	127 270 942
Résultat de base par action/part lié aux activités poursuivies	0,38	2,37
Résultat de base par action/part lié aux activités abandonnées	(0,01)	-
Résultat de base par action/part	0,37	2,37
Dilué :		
Résultat net lié aux activités poursuivies	87,5	301,3
Distributions aux porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 émises par Placements Bell Aliant, s.e.c.	-	20,5
Augmentation de la valeur des parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 émises par Placements Bell Aliant, s.e.c.	-	(73,8)
Distributions aux porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c.	-	52,3
Augmentation de la valeur des parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c.	-	(189,2)
	87,5	111,1
Perte nette liée aux activités abandonnées	(3,4)	-
Résultat net dilué	84,1	111,1
Nombre moyen pondéré d'actions/de parts en circulation	227 775 748	127 270 942
Ajouter les parts de société en commandite échangeables :		
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 de Placements Bell Aliant, s.e.c.	-	28 168 803
Parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c.	-	72 205 024
Actions/parts différées dans le cadre du régime de rémunération à base d'actions (note 9)	927 385	741 970
	228 703 133	228 386 739
Résultat dilué par action/part lié aux activités poursuivies	0,38	0,49
Résultat dilué par action/part lié aux activités abandonnées	(0,01)	-
Résultat dilué par action/part	0,37	0,49

## 7. VARIATIONS DES ACTIFS ET DES PASSIFS OPÉRATIONNELS

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011	2010
Sommes à recevoir de parties liées	1,2	0,5
Charges différées	(0,1)	-
Créditeurs et charges à payer	(0,1)	0,1
	1,0	0,6

Les variations des actifs et des passifs opérationnels sont présentées déduction faite des variations des montants à recevoir au titre du régime d'actions différées, tel qu'il est expliqué à la note 9. Les variations des montants à recevoir qui découlent des émissions d'actions, tel qu'il est expliqué à la note 5, sont reflétées à titre d'activités de financement dans les tableaux des flux de trésorerie lorsque les actions différées sont exercées.

## 8. DIVIDENDES DECLARÉS AUX ACTIONNAIRES

Sous réserve de l'approbation du conseil, nous versons des dividendes trimestriels en fonction de tous les dividendes reçus de Bell Aliant, commandité, déduction faite des charges opérationnelles normales, relativement à la période pertinente. Les actionnaires peuvent choisir de recevoir des actions supplémentaires au lieu de recevoir des dividendes en espèces, tel qu'il est expliqué à la note 5. Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, nous avons déclaré et versé un dividende trimestriel de 0,475 \$ par action, soit 108,2 M\$.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2010, nous avons déclaré des distributions mensuelles aux porteurs de parts d'un montant de 0,2417 \$ par part, pour un total de 0,725 \$ par part, ou 92,3 M\$.

## 9. RÉGIMES DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

### Régimes d'épargne-actions des employés

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans le cadre de la conversion, nos deux régimes d'achat de parts des employés offerts aux employés admissibles de certaines filiales de Placements Bell Aliant, s.e.c. sont devenus des régimes d'épargne-actions des employés offerts aux employés admissibles de certaines filiales de Bell Aliant, commandité et ils ont conservé essentiellement les mêmes conditions qu'avant la conversion. Les porteurs de parts du Fonds, par l'intermédiaire des régimes d'achat de parts des employés, ont reçu nos actions ordinaires contre ces parts du Fonds, à raison de une action contre une part.

En vertu des modalités des régimes, nos employés peuvent choisir chaque année d'avoir une part de leur revenu de base annuel retenue pour l'achat de nos actions ordinaires. Bell Aliant, commandité verse aussi des cotisations au régime au nom des participants en se fondant sur les cotisations des participants. Le prix d'achat des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. correspond au coût moyen des actions ordinaires achetées à la Bourse de Toronto (TSX) aux fins de crédit aux comptes des participants à la date d'investissement. Les participants des régimes reçoivent des actions ordinaires supplémentaires au lieu de recevoir des dividendes en espèces de notre part. Pour répondre aux demandes d'achat de nos actions ordinaires des employés aux termes de ces régimes, nous pouvons émettre jusqu'à 2 079 527 actions ordinaires supplémentaires sur notre capital autorisé ou acheter les actions ordinaires requises sur le marché libre.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, le nombre total de nos actions ordinaires achetées sur le marché libre pour nos régimes d'épargne-actions des employés s'est chiffré à 533 655 (537 210 parts du Fonds pour le trimestre clos le 31 mars 2010). Une charge de rémunération liée aux régimes d'épargne-actions des employés de 2,4 M\$ a été comptabilisée par Bell Aliant, commandité pour le trimestre clos le 31 mars 2011 (2,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010).

## 9. RÉGIMES DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

### Régime d'actions différées

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans le cadre de la conversion, notre régime de parts différées est devenu un régime d'actions différées. Les parts différées, émises en vertu du régime de parts différées, ont été converties en actions différées, lesquelles donnent droit aux participants du régime à une de nos actions ordinaires ou à son équivalent en espèces, pour chaque action différée détenue dont les droits ont été acquis, et présentent les mêmes critères de rendement et d'acquisition des droits que les parts différées.

Le régime d'actions différées vise à mieux harmoniser la rémunération incitative à long terme de certains de nos dirigeants et cadres supérieurs avec les facteurs de valeur à long terme pour les actionnaires. Aux termes du régime d'actions différées, nous pouvons attribuer aux participants admissibles du régime un nombre d'actions différées déterminé par le conseil d'administration à titre de prime ou pour les services rendus par le participant, ou encore à titre de rémunération, et ce, au moment jugé opportun par le conseil. À la date d'attribution, les actions différées attribuées aux participants du régime sont portées au crédit de ces derniers. Les bénéficiaires des attributions ont également le droit de recevoir des actions différées supplémentaires en fonction des dividendes qui auraient été reçus si les actions différées avaient été en réalité converties en actions ordinaires. Les droits sur les actions différées sont acquis uniformément sur une période de trois ans, assujettis au respect de certains critères de rendement financier et au maintien de l'emploi tout au long de la période d'acquisition. Les participants du régime ont le choix de recevoir une de nos actions ordinaires ou son équivalent en espèces pour chaque action différée dont les droits ont été acquis au moment où les participants sont admissibles aux versements de dividendes aux termes de l'attribution. Les bénéficiaires n'ont pas à payer de prix d'exercice sur les actions différées. Nous pouvons émettre jusqu'à 3 125 765 actions ordinaires supplémentaires sur le capital autorisé pour effectuer les attributions requises en vertu du régime d'actions différées. Les actions différées dont les droits n'ont pas été acquis parce que les cibles de rendement prescrites n'ont pas été atteintes font l'objet d'une renonciation, et les actions différées dont les droits n'ont pas été acquis font l'objet d'une renonciation advenant le départ du participant du régime qui les détient (dans certaines circonstances de départ, une partie des actions différées non acquises est acquise de façon proportionnelle jusqu'à la fin de la date d'emploi, sous réserve des résultats réels en matière de rendement par rapport aux critères de rendement financier).

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des actions différées ainsi que des variations survenues pendant la période :

Pour les trimestres clos les 31 mars	2011	2010
Actions/parts différées en circulation au début	1 380 567	1 293 699
Attribuées :		
Janvier 2011 - période de service allant de l'exercice 2011 à l'exercice 2013	321 949	-
Dividendes/distributions réinvesti(e)s au cours de la période	38 508	30 058
	360 457	30 058
Faisant l'objet d'une renonciation	(78 704)	(233 204)
Exercées	(52 560)	(13 462)
Actions/parts différées en circulation à la fin	1 609 760	1 077 091
Actions/parts différées dont les droits ont été acquis à la fin	927 385	741 970

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, la juste valeur des 360 457 actions différées attribuées ou créditées au réinvestissement des distributions et des dividendes théoriques (30 058 parts différées attribuées ou créditées pour le trimestre clos le 31 mars 2010) se chiffrait à 9,6 M\$, ou 26,52 \$ par action différée (0,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010, ou 26,34 \$ par part différée).

## 9. RÉGIMES DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

### Régime d'actions différées (suite)

Étant donné que les actions différées pourraient être réglées au moyen de nos actions ordinaires lorsqu'elles seront exercées, nous avons inscrit à titre de surplus d'apport, pour le trimestre clos le 31 mars 2011, l'équivalent de l'augmentation (de la diminution) de la charge de rémunération de 1,8 M\$ comptabilisée par Bell Aliant, commandité [(2,6) M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010, plus (0,1) M\$ d'autres ajustements]. Ce montant est égal aux coûts liés aux actions différées comptabilisés sur la période d'acquisition des droits et à la variation du cours de marché de nos actions ordinaires entre la date d'attribution et la date de présentation de l'information financière.

Des 52 560 actions différées exercées au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, nous avons émis 17 857 actions ordinaires sur le capital autorisé, tel qu'il est expliqué à la note 5, et les actions résiduelles ont été réglées en trésorerie par Bell Aliant, commandité, y compris les montants retenus aux fins de l'impôt sur le résultat (13 462 parts de Fonds émises sur le capital autorisé et aucune part réglée en trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2010). La valeur de marché moyenne des 17 857 actions ordinaires (13 462 parts pour le trimestre clos le 31 mars 2010) que nous avons émises sur le capital autorisé s'établissait à 26,61 \$ l'action (26,92 \$ la part pour le trimestre clos le 31 mars 2010). À l'exercice, la valeur correspondante de 0,7 M\$ (0,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010) a été reclassée du surplus d'apport au capital émis (note 5). Nous avons également comptabilisé une reprise de 0,5 M\$ (néant pour le trimestre clos le 31 mars 2010) dans le surplus d'apport relativement aux actions différées réglées en trésorerie par Bell Aliant, commandité au cours de la période.

### Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

Nous avons adopté un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs dans le cadre de la conversion, afin de mieux harmoniser la rémunération de nos administrateurs avec les intérêts de nos actionnaires. Le régime d'unité d'actions différées à l'intention des administrateurs est un régime réglé en trésorerie pour nos administrateurs admissibles qui ne sont pas des employés de Bell Aliant Inc., de ses filiales, de BCE ou de Bell Canada, aux termes duquel une part des jetons de présence annuels sera créditée en unités d'actions théoriques. Les administrateurs peuvent choisir de recevoir 25 %, 50 %, 75 % ou 100 % de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées en vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs. Il n'y a aucun critère d'acquisition des droits rattaché aux attributions et les droits des unités d'actions différées sont acquis immédiatement. Les administrateurs n'ont le droit de demander le rachat des unités d'actions différées qu'à la cessation de leurs responsabilités en tant qu'administrateurs de Bell Aliant Inc. Le montant du paiement de rachat est égal à la valeur des unités d'actions différées calculé en fonction du cours moyen de clôture de nos actions ordinaires à la TSX pour les cinq derniers jours précédant la date de rachat.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, 3 629 unités d'actions différées ont été attribuées. La juste valeur des 3 629 unités d'actions différées attribuées ou créditées au réinvestissement des dividendes théoriques pour le trimestre clos le 31 mars 2011 s'est établie à 0,1 M\$, ou 26,82 \$ l'unité d'action différée.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, une charge de rémunération des administrateurs de 0,1 M\$ liée au régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs a été comptabilisée par Bell Aliant, commandité relativement aux coûts liés aux unités d'actions différées, lesquels ont été comptabilisés pour tenir compte des services reçus des administrateurs pour la période, ainsi qu'à la variation du cours de marché de nos actions ordinaires entre la date d'attribution et la date de présentation de l'information financière. Pour le trimestre clos le 31 mars 2011, nous comptabilisons un montant négligeable à l'égard de la charge de rémunération des administrateurs liée au régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs.

## 10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### *Bell Aliant, commandité*

Nous recevons des dividendes de Bell Aliant, commandité, tel qu'il est expliqué à la note 3, ce qui nous permet d'effectuer nos propres paiements de dividendes, tel qu'il est décrit à la note 8. Aucun dividende n'était à recevoir au 31 mars 2011 (distributions à recevoir de 29,6 M\$ au 31 décembre 2010).

Au 31 mars 2011, Bell Aliant, s.e.c. et ses filiales nous devaient une somme de 24,8 M\$ (27,4 M\$ au 31 décembre 2010) relativement à la différence entre les charges opérationnelles à payer et les montants à recevoir au titre du régime d'actions différées, tel qu'il est expliqué à la note 9.

Nous prêtons nos excédents de trésorerie à Bell Aliant, s.e.c. au moyen d'une série de billets et nous exigeons les remboursements en fonction des besoins opérationnels. Le billet d'un montant de 5,3 M\$ qui était à recevoir de Bell Aliant, s.e.c. au 31 décembre 2010 a été remboursé le 31 janvier 2011. Les billets émis par la suite portaient intérêt à un taux de 1,30 % par année et se sont traduits par des produits d'intérêts d'un montant négligeable pour le trimestre clos le 31 mars 2011 (montant négligeable pour le trimestre clos le 31 mars 2010). Au 31 mars 2011, des billets de 4,9 M\$ étaient à recevoir de Bell Aliant, s.e.c., chacun portant intérêt au taux de 1,30 % par année et arrivant à échéance à des dates allant jusqu'au 29 avril 2011.

Au 31 mars 2011, le risque de crédit qui découlait des soldes des sommes à recevoir de parties liées était minime.

## 11. TRANSITION AUX IFRS

### Incidence de la transition aux IFRS

#### *Première application des IFRS*

IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, fournit des directives au sujet de la première application des IFRS. Selon cette norme, nous sommes tenus d'appliquer des méthodes comptables en vertu des IFRS qui soient conformes aux normes en vigueur à notre première date de clôture annuelle, soit le 31 décembre 2011, et d'appliquer ces méthodes rétrospectivement afin de dresser l'état de la situation financière d'ouverture en vertu des IFRS à notre date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Par ailleurs, IFRS 1 prévoit certaines exceptions obligatoires et exemptions facultatives à cette règle générale. Nous avons choisi d'utiliser certaines exemptions facultatives afin d'atténuer la complexité inhérente à la transition aux IFRS, dans la mesure où le coût lié à la non-utilisation d'une exemption serait largement supérieur aux avantages qu'en retireraient les utilisateurs de nos états financiers.

Les exemptions facultatives importantes et les exceptions obligatoires suivantes ont été appliquées à l'adoption.

#### Regroupements d'entreprises

Selon IFRS 1, un nouvel adoptant peut décider de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, à des regroupements d'entreprises qui se sont produits avant la date de transition aux IFRS. Nous avons choisi d'appliquer IFRS 3 aux regroupements d'entreprises effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## 11. TRANSITION AUX IFRS (suite)

### Incidence de la transition aux IFRS (suite)

#### *Première application des IFRS (suite)*

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Aux termes d'IFRS 1, un nouvel adoptant est encouragé à appliquer, sans y être tenu, IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux instruments de capitaux propres attribués au plus tard le 7 novembre 2002 ou aux instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits ont été acquis avant la plus tardive des dates suivantes : la date de transition aux IFRS et le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Nous avons choisi de ne pas appliquer IFRS 2 aux instruments de capitaux propres dont les droits ont été acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### Estimations

Conformément à IFRS 1, les estimations établies selon les IFRS par une entité à la date de transition aux IFRS doivent être cohérentes avec les estimations établies à la même date selon le référentiel comptable antérieur, sauf si des éléments probants objectifs montrent que ces dernières estimations étaient erronées. Nos estimations établies selon les IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont cohérentes avec les estimations établies selon les PCGR du Canada à la même date.

#### *Principales différences comptables et incidence prévue sur les résultats financiers*

Les IFRS s'inscrivent dans un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada. Toutefois, il existe d'importantes différences dans certains domaines touchant à la comptabilisation, à l'évaluation et aux informations à fournir. Même si l'adoption des IFRS n'a pas modifié nos flux de trésorerie réels, elle a donné lieu à certains changements en ce qui concerne la présentation de notre situation financière et de nos résultats opérationnels. Nous présentons ci-après les principales différences comptables qui ont une incidence sur nos états financiers intermédiaires.

#### *Rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS*

##### Rapprochement des capitaux propres

Le tableau qui suit présente un rapprochement du total des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2010, au 31 décembre 2010 et au 31 mars 2010 en vertu des PCGR du Canada et des montants comptabilisés en vertu des IFRS :

	Note	Au 31 décembre 2010	Au 31 mars 2010	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
Total des capitaux propres en vertu des PCGR du Canada		3 355,8	4 089,7	4 120,8
Placements	A	(2 374,1)	(1 422,0)	(1 515,6)
<b>Total des capitaux propres en vertu des IFRS</b>		<b>981,7</b>	<b>2 667,7</b>	<b>2 605,2</b>

## 11. TRANSITION AUX IFRS (suite)

### Incidence de la transition aux IFRS (suite)

#### *Rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS (suite)*

#### Rapprochement du résultat global total

Le tableau qui suit présente un rapprochement du résultat net et du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et l'exercice clos le 31 décembre 2010 en vertu des PCGR du Canada et des montants comptabilisés en vertu des IFRS :

	Note	Exercice clos le 31 décembre 2010	Trimestre clos le 31 mars 2010
Résultat net en vertu des PCGR du Canada		(404,5)	63,2
Produit tiré des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	A	(645,0)	238,1
<b>Résultat net en vertu des IFRS</b>		<b>(1 049,5)</b>	<b>301,3</b>

  

	Note	Exercice clos le 31 décembre 2010	Trimestre clos le 31 mars 2010
Résultat global en vertu des PCGR du Canada		(400,8)	64,0
Variation du résultat net		(645,0)	238,1
Autres éléments du résultat global	A	(213,5)	(144,5)
<b>Résultat global en vertu des IFRS</b>		<b>(1 259,3)</b>	<b>157,6</b>

#### A) Produit tiré des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

En vertu des PCGR du Canada, les parts de catégorie 1 de Placements Bell Aliant, s.e.c., détenues par BCE et Bell Canada, étaient considérées comme des instruments de capitaux propres et incluses dans les participations ne donnant pas le contrôle de Placements Bell Aliant, s.e.c. Par conséquent, nous avons comptabilisé 82,46 % du placement dans Placements Bell Aliant, s.e.c. selon la méthode de la mise en équivalence.

En vertu des IFRS, les modalités des droits d'échange et de liquidité émis relativement aux parts de catégorie 1 permettent d'échanger des parts de catégorie 1 contre des parts du Fonds ou de la trésorerie au gré du porteur; les parts de catégorie 1 sont, par conséquent, considérées comme un passif financier. À la suite de ce changement, nous avons comptabilisé la totalité de l'actif net et du résultat net de Placements Bell Aliant, s.e.c. selon la méthode de la mise en équivalence.

Lors de la transition aux IFRS, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la juste valeur des parts de catégorie 1 d'un montant de 789,6 M\$ a été comptabilisée, ce qui a donné lieu à une augmentation des capitaux propres et à une diminution de notre placement. Les variations de la juste valeur des parts de catégorie 1 sont comptabilisées dans le produit tiré des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et s'établissaient à 73,8 M\$ et à 57,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, respectivement. Puisque les parts de catégorie 1 étaient censées être, dans toute la mesure du possible, l'équivalent économique des parts du Fonds, la juste valeur des parts de catégorie 1 a été établie en se basant sur les cours de marché des parts du Fonds à la date de présentation de l'information financière.

## 11. TRANSITION AUX IFRS (suite)

### Incidence de la transition aux IFRS (suite)

#### *Rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS (suite)*

Les distributions déclarées par Placements Bell Aliant, s.e.c. sur les parts de catégorie 1 d'un montant de 20,5 M\$ et de 81,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, respectivement, ont été constatées à titre de diminution du produit tiré des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour obtenir une description complète des différences et des ajustements de l'actif net et du résultat net comptabilisés par Bell Aliant, commandité lors de la transition aux IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés intermédiaires non audités de Bell Aliant, commandité pour le trimestre clos le 31 mars 2011.